

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/06/2018 A 20h30

Présents

A. MEULOT / F. ROBBE / C. PAIN / S. ROUMEAS / G. PANTIN / J. AUBUSSON / C. MOREAU / N. GUESNAULT / C. GOULESQUE

Absents excusés

R. CHESNEAU pouvoir A. MEULOT
J PELICOT pouvoir à F. ROBBE

Absents

A. TRAVERS / A. FLORENCE / E. POUDELET / L. RUELLE

Approbation par l'ensemble du conseil du compte rendu du conseil précédent.

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour

- La subvention pour le Rased
- La modification des statuts du SIEIL

I. FINANCES

- Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers du certificat administratif qu'il a établi le 6 juin 2018 pour le Trésor Public de Neuillé Pont Pierre concernant l'achat d'un barnum, non prévu au budget.
Afin de pouvoir procéder au règlement de cette facture, un virement de crédits de 8250 € était nécessaire du compte 020 des dépenses imprévues au compte 2188, opération 118, acquisition de matériels de la section d'investissement du budget principal 2018.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le certificat administratif du Maire.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la convention signée avec la mairie de Saint-Cyr-sur-Loire concernant la participation financière de l'antenne du réseau d'aide aux élèves en difficulté (RASED) de Saint-Cyr-sur-Loire, la contribution communale s'élève à 1.50€ par élève pour l'année scolaire 2017-2018.
Le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention demandée pour l'année scolaire 2017-2018, soit 301.50€.

II. AFFAIRES GENERALES

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental propose de renouveler la convention pour un portail commun de ressources numériques au sein des bibliothèques de département d'Indre-et-Loire.

Il est précisé que la convention de partenariat est établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction deux fois. Sa durée maximale est donc de 3 ans.

Il est également indiqué que la participation demandée aux communes et communautés de communes dont le nombre d'habitants est au moins égal à 1000 habitants passe de 10 centimes par habitant et par an à 11 centimes par habitant et par an suite au succès rencontré par le portail numérique "Nom@de".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la participation de notre collectivité à ce portail commun de ressources numériques, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

- Le prochain recensement de la population aura lieu en 2019, pour se faire le conseil municipal doit procéder à la nomination d'un coordonnateur communal. Madame Claude PAIN, qui a déjà été coordonnatrice et connaît le fonctionnement, se porte volontaire. Le conseil municipal nomme à l'unanimité madame Claude PAIN, coordonnatrice communale.
- En application de l'article L5211-5 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au SIEIL doit se prononcer sur l'adhésion de la communauté de communes de Touraine Vallée de l'Indre à la compétence "Eclairage public" du SIEIL et par conséquent de la modification de la liste annexée à ses statuts. Le conseil municipal vote à l'unanimité.

III.URBANISME

Pas de droit de préemption exercé par la commune sur la vente :

- D'un terrain au lotissement les Rocantonelles
- D'une maison rue de la poste
- D'un terrain route des bonshommes
- D'un terrain route du dolmen

IV. DIVERS

A.MEULOT

Donne des informations concernant la communauté de communes Gâtine Choisilles Pays de Racan:

- Le rapport annuel des déchets ménagers
- Le rapport d'activité 2017
- Le rapport sur l'égalité H/F
- Réception en mairie du projet de la recyclerie
- Prise de compétence par la Communauté de communes des transports scolaire suspendue pour compléments d'informations demandés par la préfecture

N. GUESNAULT

Donne des informations sur la commission économie de la communauté de communes :

- Embauche d'un chargé de communication
- Actions agriculture (magasin de producteurs, possibilité de représentation à la ferme expo de Tours, filière miscanthus, dégrèvement sur la taxe foncière)
- **Agence DEV UP**
- Implantation éventuelle d'un restaurant routier
- Création commission station d'épuration pour POLAXIS

A assisté à une réunion SIEIL et informe

- de la nomination d'un agent pour la protection des données
- de l'étude de la mise en place d'un système d'appel de fonds en début de travaux pour les collectivités
- du changement de logo

C.MOREAU

- La fête de la musique ainsi que le concert ont rencontré un grand succès, elle adresse ses remerciements à tous les bénévoles.
- Memo à redonner à la Communauté de communes pour la parution de la commune dans un annuaire qui sera distribué dans toutes les communes.
- Impression du flash le 07/07/2018

S. ROUMEAS

- s'interroge quant au nombre d'embauches à la Communauté de communes;
- a assisté à l'assemblée générale de RES, à laquelle il y avait beaucoup de participants
- précise qu'il faut un certificat médical pour participer au challenge Aviron de Novembre
- informe que 6 city stades sont actés
- création d'un forum des associations intercommunautaire
- les locations de matériel à la CC posent problème
- info sur le RAM
- info sur les crèches
- la fête du plan s'est bien déroulée malgré le temps

F. ROBBE

- Informe de l'embauche de deux personnes en CDD pour remplacer un agent placé en congé de longue maladie et un départ.
- a assisté à la réunion du CCAS du 27/06/2018 qui a nommé le traiteur et défini le menu.

C.PAIN

- A assisté à une réunion sur les équipements et les usages numériques à la bibliothèque
- Souhaite qu'un questionnaire soit mis dans le flash pour le projet Mobil Age
- Point sur Barillet Deschamps
- Une réunion CAF le 02/07/2018 se tiendra pour la présentation de la convention globale de Territoire.
- Point sur la fréquentation de l'ALSH de Juillet et Août 2018
- point sur le dispositif des jeunes
- questionnaire donné aux familles de Charentilly pour le transport du mercredi vers l'ALSH de SAR

J. AUBUSSON

- Réunion Ecole le 10/07/2018 à 20h30
- Réunion Communication le 11/07/2018 à 20h30
- informe le conseil municipal des problèmes rencontrés pour l'édition du bulletin municipal.

Fin de séance 23h15

Prochain conseil le Jeudi 23/08/2018